

**NOM DU (DE LA) SCOTT SIMMS
COAST OF BAYS-CENTRAL-
NOTRE-DAME**

**RAPPORT SUR LES
CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE**



**SCOTT SIMMS
COAST OF BAYS-CENTRAL-NOTRE
DAME**

**TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION**

CONSULTATIONS			
Dates des rencontres	Heures et durée (heures de début et de fin)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 14 septembre 2016	19 h à 21 h	Légion royale canadienne Grand Falls – Windsor	16, incluant trois membres du personnel
2.			
3.			
4.			
Format : x Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions et réponses <input type="checkbox"/> Conférenciers invités <input type="checkbox"/> Autre (SVP préciser) :			
QUESTIONS ABORDÉES (sommaire)			
Modes de scrutin x	Changement au mode de scrutin actuel x	Participation électorale x	Accessibilité et inclusion x
Vote obligatoire x	Vote en ligne x	Représentation locale x	Autre (svp préciser) <input type="checkbox"/>

SUJETS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés de la Chambre des communes (avantages/défauts)? Les participants ont-ils l'impression que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
Voir ci-joint.
Quelles solutions de rechange au système actuel ont été discutées? Les participants ont-ils cerné des caractéristiques précises qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité)?
Voir ci-joint.
Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles il leur semble que de nombreux

Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des moyens d'amener les électeurs à participer? (limite suggérée : 500 mots)	
Voir ci-joint.	
Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Peut comprendre la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)	
Voir ci-joint.	
Les participants ont-ils discuté du vote en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les pratiques de vote actuelles? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, voter dans la confidentialité, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
Voir ci-joint.	
Les participants ont-ils discuté d'autres grandes questions? (c.-à-d. le référendum, la représentation des femmes et des minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
Tous les sujets ayant fait l'objet d'une discussion sont compris dans les cinq questions jointes qui ont été enregistrées.	
Résumé des RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES clés des participants (limite suggérée : 1 000 mots)	
Recommandations	
Afin d'encourager les jeunes à voter, il a été recommandé d'inclure dans le programme d'enseignement secondaire un cours sur les élections et sur l'importance d'exercer son droit de vote.	
Le vote en ligne a fait l'objet d'une discussion détaillée. Cependant, les participants ont estimé que le niveau de sécurité n'était pas encore au point pour permettre ce type de vote.	
Encourager les jeunes à voter en leur proposant des mesures incitatives telles que la diminution de leurs dettes d'études et de leur impôt sur le revenu.	
Si le statu quo n'est plus une option, le scrutin préférentiel serait le meilleur choix.	
Le vote obligatoire a reçu un non catégorique.	
Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)	Date :
Signature du député ou de la députée	(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez retourner à :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa ON K1A 0A6
 Tél. : 613-992-3150, télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Légion royale canadienne, Grand Falls-Windsor, T.-N.-L.
Le 14 septembre 2016

Avant d'aborder les questions, le député Scott a discuté des modes de scrutin exposés dans la présentation PowerPoint de la Bibliothèque du Parlement. Tous les participants ont reçu un exemplaire de la présentation avant le début de la séance. Des discussions intéressantes ont porté sur les différents modes de scrutin proposés. Toutefois, les participants ont estimé qu'il faudrait plus de temps pour examiner l'information présentée ici ce soir. Voici les commentaires des participants sur les cinq questions abordées dans la discussion :

Question 1 – Que pensez-vous du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Avez-vous l'impression que les votes se traduisent de façon juste dans les résultats?

- Aucun contact n'a été établi avec les Canadiens visant à savoir s'ils consentaient à modifier ou à conserver le mode de scrutin actuel, soit le système majoritaire uninominal à un tour.
 - Rien n'a été dit ce soir pour se raviser au sujet du système majoritaire uninominal à un tour.
 - Le député Scott a demandé aux participants ce qu'ils pensaient du vote plurinominal dans les zones urbaines et rurales où un seul candidat serait élu. Il a dit que le système majoritaire uninominal à un tour était le meilleur mode de scrutin en ce qui concerne notre représentation à l'échelon du district.
 - Un autre participant a estimé que le système majoritaire uninominal à un tour gonflait artificiellement les majorités, ce qui signifie que certaines personnes sont privées de leurs droits. En revanche, ce système favorise la stabilité. Partout au pays, des gens affirment qu'ils ne gagneront pas leurs élections, qu'ils ne votent pas, car tel ou tel candidat sera élu et qu'ils ne pourront pas voter pour le candidat de leur choix. Moins de partis politiques ont des chances d'être élus. Peu de possibilités s'offrent donc aux électeurs.
 - Le député Scott a posé la question suivante aux participants : « Passeriez-vous à un mode de scrutin proportionnel mixte ou préféreriez-vous le mode de scrutin préférentiel, où un député par comté doit recueillir 50 % des voix? » Dans le système de vote unique transférable, une représentation proportionnelle mixte et un vote unique non transférable, il est très simple de voter et il n'y a aucune confusion à l'urne. Cependant, le dépouillement du scrutin est difficile à comprendre.
 - Le mode de scrutin préférentiel serait la transition la plus facile et la plus juste en matière de réforme électorale.
 - Le mode de scrutin préférentiel est simple : premier choix, second choix, troisième choix, etc.
 - Les participants ont décidé unanimement que s'il n'y avait pas de statu quo, ils opteraient pour le mode de scrutin préférentiel.
 - Un participant a demandé de quelle façon serait prise la décision sur le mode de vote. M. Simms a souligné que le comité permanent devait présenter un exposé au Cabinet d'ici le 1^{er} décembre. Notre rapport doit être déposé d'ici le 14 octobre. Le Cabinet présentera un projet de loi au printemps 2017. Les observations en ligne feront également partie de la discussion.
- Question 2 – Privilégiez-vous une solution de rechange au système actuel? Quelles sont les caractéristiques spécifiques qui vous importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité)?

- Le système que nous privilégions est celui où nous avons un représentant local.
- En matière de proportionnalité, il est très important pour vous que si 30 % des Canadiens choisissent un parti, ce dernier obtienne 30 % des sièges à la Chambre des communes.
- Un participant a ajouté que si on lui proposait la proportionnalité pure, sa réponse serait non, mais que s'il était question d'éléments de proportionnalité, il répondrait oui. Il est certain que 30 % de la Chambre est représentée par un parti. Ne sacrifiez cependant pas mon représentant local.
- Simplicité et légitimité – il est facile de voter. En ce qui concerne le vote, aucun des systèmes n'est difficile à comprendre.

Question 3 – Pourquoi pensez-vous que plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Comment encourageriez-vous la représentation?

- Nous ne sommes pas très nombreux ici ce soir. Examinons donc la situation.
- Ils ne s'en soucient pas jusqu'à ce qu'une décision soit prise, puis ils s'en plaignent.
- Comment encourageriez-vous la participation?
- En politique, ou vous êtes engagés ou vous ne l'êtes pas. On ne sait pas comment faire en sorte que les gens s'engagent. C'est quelque chose que vous devez déjà posséder en vous, si vous vous sentez vraiment dans votre élément ou pas, comme le sens civique, etc.
- En regardant dans la salle, nous constatons un écart d'âge important.

- La plupart des gens de mon âge sont absorbés par leur hypothèque, leur emploi et leurs enfants. Les mesures que le gouvernement prend en matière de pension, de politiques économiques et dans d'autres secteurs ne coïncident pas avec les intérêts des personnes de mon âge, du moins pas d'ici 30 ans.
- L'éducation est la réponse à ce problème.
- Les choix des gens en matière de représentation sont limités en raison du nombre de partis.
- Un participant a suggéré qu'une excellente façon d'encourager la participation serait d'accroître la légitimité des politiciens en écartant la suggestion selon laquelle un seul motif les guide.
- Jean Chrétien a mis en place une subvention du Parti libéral pour laquelle, lorsque vous obtenez de nombreuses voix, vous récupérez l'argent en fonction de ce nombre de voix. La subvention a été éliminée, de même que les plafonds des dons des sociétés. Ces mesures doivent être rétablies. La collecte de fonds fera toujours partie intégrante de la politique. Néanmoins, les règles à cet égard sont dorénavant très rigoureuses.
- En raison de leurs propres problèmes pressants, les gens ne veulent pas participer.
- Il a été question d'abaisser l'âge électoral à 16 ans. Les jeunes peuvent dorénavant voter à 14 ans dans une investiture. Les participants n'ont pas tous trouvé qu'il s'agissait d'une bonne idée.
- Les politiciens devraient se rendre dans les écoles pour discuter avec les étudiants du secondaire.
- Un participant a fait part de son expérience dans l'élection d'un jeune de 16 ans à son conseil municipal. Cette personne était un membre sans droit de vote. Tout le monde était impressionné par son travail, son niveau de maturité et son intelligence.
- Une préoccupation a été soulevée voulant que les jeunes ne participent pas aux élections et que nos électeurs les plus fiables soient nos aînés.
- Il faut prévoir des mesures incitatives visant à ce que les jeunes prennent part aux élections. Quelqu'un a proposé de mettre en place des incitatifs à voter sous forme de loterie nationale.
- Ces mesures devraient faire partie intégrante du programme d'enseignement.

Question 4 – Êtes-vous d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Peut comprendre la possibilité d'annuler son vote.)

- Les participants ont répondu à cette question, de façon unanime, par la négative.
- Ils ont estimé que, parmi tous les changements apportés au système, celui-là pourrait s'avérer le plus coûteux, avec la remise de bulletins de vote spéciaux aux électeurs vivant dans les régions éloignées, à l'extérieur de leur comté.

Question 5 – Les Canadiens devraient-ils pouvoir exercer leur droit de vote en ligne? Préférez-vous conserver les pratiques de vote actuelles? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, voter dans la confidentialité, etc.)

- Tout se fait en ligne, maintenant. Donc, pourquoi ne pourrions-nous pas voter en ligne? Nous procédons ainsi pour payer nos factures, effectuer nos opérations bancaires, commander des articles, etc.
- Pour pouvoir voter en ligne, le système devrait être le plus parfait possible. À l'heure actuelle, la marge d'erreur des opérations bancaires, achats, etc. effectués en ligne est de 5 à 10 %. Nous ne pouvons pas accepter une telle marge d'erreur en ce qui concerne le vote.
- Le piratage est aussi très préoccupant, dans le cas du vote en ligne.
- Pour le vote en ligne, Élections Canada tient à ce que le processus soit le plus parfait possible.
- Il n'y a aucune tactique d'intimidation lorsque vous vous rendez aux urnes, mais ces risques existent dans le cas du vote en ligne.
- Une personne a dit qu'elle ne prendrait aucun risque au moment de voter en ligne, ce qui pourrait être catastrophique.
- Un participant a estimé que nous possédons la technologie et les aptitudes pour retourner vérifier les votes, tandis qu'un autre a jugé que la technologie n'était pas au point et ne permettrait pas de revenir et de communiquer avec un grand nombre d'électeurs, c.-à-d. 5 000, afin de vérifier leur vote.
- Il a été déterminé que beaucoup de travail reste à faire avant d'en arriver au vote en ligne.

Remerciements et mot de la fin livrés par le député Scott Simms. M. Simms a informé les participants que la ministre Monsef sera à Gander à l'Albatross Hotel, le jeudi 29 septembre, entre 19 h et 21 h.

Tous les participants ont trouvé que cette séance avait été un exercice utile, mais que le fait de tenter de stimuler l'engagement de l'électorat alors qu'il n'y a pas d'élections en vue pendant trois ans sera une tâche monumentale.